

# Conditions générales de location

Location séjour en Mobil-home

## 1/ Conditions de location :

La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception du contrat de location dûment complété et accompagné du versement de l'acompte demandé, soit :

### 25% du montant du séjour + frais de réservation

Une confirmation de réservation vous sera alors adressée par courrier ou par mail (sous réserve d'encaissement de l'acompte).

Les diverses photos publiées ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.  
Les mineurs non accompagnés de leurs parents pendant tout le séjour ne sont pas admis sur le camping.

## 2/ Mise à disposition de la location, conditions de paiement, caution, annulation, prestations annexes...

### Mobil-home :

La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location à partir de 16 h jusqu'à 20 heures, jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat entre 8 h et 10 heures .

**Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes** initialement prévues par le contrat de location devra être obligatoirement signalée le jour même à l'accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées. Les locations sont prévues pour un nombre maximum de personnes, quel que soit l'âge. Attention : le contrat de location sera résilié si le nombre de personne dépasse, à l'arrivée ou pendant le séjour, la capacité d'accueil du mobil-home réservé. Le montant total prévu pour votre séjour restant exigible.

### Caution :

Pour un séjour en mobil-home, une caution de **200 €** sera déposée à l'accueil à votre arrivée, payable par chèque ou en espèces. Cette caution sera restituée le jour de votre départ si absence de dégâts et parfait état de propreté .

Si le ménage n'est pas fait ou bâclé, une somme forfaitaire de 45 euros vous sera facturée. Un état des lieux et un inventaire détaillés seront faits lors du départ.

### Annulation :

En cas d'annulation de votre part , il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

les frais de dossier et, à titre d'indemnité de rupture du contrat,

-Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée;

-Un montant égal au total de votre séjour, si vous annulez moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

En cas d'annulation pour des raisons incombant à la Société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

**En l'absence de message écrit** du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

**Séjour retardé ou écourté :**

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

**Assurance :**

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour.

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel et leur responsabilité civile.

**Options :**

Les options n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être annulées sans dédit de part et d'autre, passé un délai de huit jours, sans confirmation.

**Règlement du séjour :**

Les locations de mobil-homes doivent être soldées au plus tard le jour de l'arrivée, avant l'entrée en jouissance de la location.

Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèques bancaires ou postaux, chèques vacances, virements bancaires.

**Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.**

**3/ Extraits du règlement intérieur ...****Animaux : Conformément à la loi, les chiens de 1ère catégorie sont interdits sur le camping.**

Les autres animaux sont acceptés sur présentation du carnet de vaccination (vaccination antirabique obligatoire).

Ils doivent être tatoués, tenus en laisse et ne pas représenter un quelconque danger pour les autres occupants du camping. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. Ils ne peuvent être laissés seuls, sur l'emplacement, dans les voitures et encore moins dans les mobil-homes.

**Visiteurs :** sont autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et avoir acquitté, si nécessaire, la redevance prévue. Dans tous les cas les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

**Silence :** la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23 h et 7 h30 du matin (les portes d'accès sont fermées entre ces horaires).

L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

A partir de 23 h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.